



DATE : 14 décembre 2022

Séance du Conseil Général sous la présidence de M. le Président Jonas Saugy

CONSEIL GENERAL

Présents : 28 Conseillers généraux majorité = 15 Quorum atteint

Excusée : Mme Carla Mast

Absent : M. Didier Mast

L'assemblée peut se dérouler normalement.

CONSEIL COMMUNAL

Présents : Mme Marie-Madeleine Marcuard, MM. Bernard Grandgirard, Yannick Bersier, Guido Flammer, Jean-Denis Borgognon, Alex Glardon, Simon Torche

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par M. le Président Jonas Saugy
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 21 septembre 2022
3. Budgets 2023

Pour tous les points suivants :

- *présentation*
- *rapport de la Commission financière*
- *approbation*

3.1. Budget d'investissements

- 3.1.1. Demande d'un crédit pour l'aménagement de la place du village (CO)
- 3.1.2. Demande d'un crédit pour la réfection de la route « Impasse du Sécheron »
- 3.1.3. Demande d'un crédit pour l'achat d'un tracteur tondeuse et robot pour la voirie
- 3.1.4. Demande d'un crédit pour l'adduction d'eau au « Chemin des Frossailles »
- 3.1.5. Demande d'un crédit pour l'adduction d'eau à la « Grange-des-Bois »
- 3.1.6. Demande d'un crédit pour la récupération des eaux sur le Haut de Vesin (secteur Les Vuarnoz)

3.2. Budget du compte de résultat

4. Désignation de l'organe de révision des comptes – approbation
5. Proposition de M. Manuel Pires « Mise à disposition en libre accès des protections hygiéniques dans les écoles, les institutions publiques et sportives, ainsi qu'au sein de l'administration communale »
6. Présentation de l'avancement de l'étude d'urbanisation du centre village de Cugy (parcelle 170)
7. Présentation de l'avancement de l'étude de mobilité

DATE : 14 décembre 2022

- 8. Informations de la commission climat-énergie
- 9. Informations communales
- 10. Divers

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. LE PRESIDENT JONAS SAUGY

M. le Président Jonas Saugy salue M. le Syndic et les membres du Conseil Communal, les conseillères et conseillers généraux, les représentants de la presse, le public. C'est avec plaisir qu'il souhaite à toutes et tous la bienvenue à cette 43^{ème} séance du Conseil Général. Les scrutateurs pour cette séance sont : MM. Pierre-André Grandgirard, Vincent Grandgirard, Manuel Pires et Jean-Sébastien Rey.

Comme mentionné dans les documents mis à disposition pour la séance de ce soir, c'est lors de cette séance de décembre que les budgets d'investissements et du compte de résultat sont présentés et soumis pour approbation. De plus, nous aurons notamment une présentation du travail effectué et à venir de la commission climat-énergie, ainsi que deux points informatifs concernant les retours des groupes sur les projets de la parcelle 170 ainsi que l'étude de mobilité. Il nous rend également attentif à l'opportunité qui nous a été offerte de recevoir M. Jacques Mauron de Groupe E après cette séance. Nous essaierons donc d'être efficace, comme toujours.

Il tient également à faire part des condoléances de la part du Conseil Général à MM. Bernard et Pierre-André Grandgirard et leurs familles qui ont perdu leur père récemment.

Finalement, il ne peut poursuivre cette séance sans souhaiter un bon anniversaire à notre membre du bureau Vincent Grandgirard aujourd'hui-même, ainsi qu'en félicitant notre vice-syndic Yannick Bersier pour la naissance de sa fille il y a à peine 10 jours, il propose de les applaudir.

Cette séance a été convoquée conformément à l'art. 38 de la LCo, par mail du 29 novembre 2022, par avis dans la FO no 48 du 2 décembre 2022 et par affichage aux piliers publics communaux.

M. le Président Jonas Saugy demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation ainsi que sur l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement. Comme cela a été fait lors de nos dernières séances, une fois la parole donnée, il propose de garder la forme simplifiée pour s'adresser au conseil à savoir M. le Président, chers toutes et tous et il rappelle également que cette séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance du Conseil Général.

Il passe au point

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 21 SEPTEMBRE 2022

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance, il ne sera donc pas relu ce soir. M. le Président Jonas Saugy demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Pas de remarque, le procès-verbal est soumis au vote et accepté à l'unanimité par le Conseil Général.

3. BUDGETS 2023

3.1. Budget d'investissements

DATE : 14 décembre 2022

M. le Président Jonas Saugy nous informe que par souci de clarté les investissements seront présentés et votés séparément, cependant par soucis d'efficacité le rapporteur de la commission financière nous donnera le préavis de la commission sur la totalité des investissements, donc pour le point 3.1.1 à 3.1.6 en préalable.

M. le Président Jonas Saugy donne la parole à M. Alexandre Glardon, responsable des finances.

M. Alexandre Glardon débute cette partie chiffres par le budget du compte des investissements. Il ne va pas répéter les bases légales que nous trouvons dans la loi sur les finances communales dans les articles 7 à 11. Concernant plus particulièrement le droit des crédits, il nous renvoie aux articles 24 et suivants, les crédits d'engagements comme mentionnés peuvent être de différentes natures selon leur affectation.

Parmi les plus courant :

1. Un crédit d'étude est comme son nom l'indique un crédit destiné à estimer les coûts d'un projet futur, par exemple, le crédit d'étude pour la parcelle 170 ou encore le crédit qui avait été voté pour l'étude de mobilité.
2. Un crédit d'ouvrage est lui destiné à un projet individuel, par exemple, les différents crédits qui vont vous être soumis ce soir.
3. Le règlement des finances communales définit quant à lui les seuils d'engagements maximums.

Les points clés de nos investissements : Le budget 2023 prévoit un total d'investissements de Fr. 2'529'900.- pour un total de Fr. 755'000.- de nouveaux crédits, le solde de Fr. 1'774'900.- étant des reports de crédits précédemment votés. Ce que nous pouvons dire, c'est qu'il s'agit de montants essentiellement liés à l'entretien et à la modernisation de nos infrastructures, ainsi qu'un crédit lié à la correction d'un problème lié aux intempéries sur les Hauts de Vesin. Si on reprend la planification d'investissement à 5 ans, on n'y voit toutefois pas un manque d'ambition de notre commune, simplement pour ce budget 2023 nous n'avons aucun investissement autre que ceux liés aux tâches usuelles d'une commune. Le faible montant de nouveaux investissements nous permet cependant de les financer exclusivement par nos propres liquidités. Les bons résultats financiers réalisés par notre commune ces dernières années ont permis d'augmenter notre fortune et dès lors, en ceci du positif qui nous évite d'avoir recours à des emprunts, qui nous coûterait certainement beaucoup plus cher à l'heure actuelle. Pour mémoire, il nous présente quelques chiffres clés, qui datent un peu évidemment, puisque ce sont les chiffres à fin 2021, notamment notre capacité d'investissement qui se monte à un peu plus de Fr. 16'000'000.

M. le Président remercie M. Glardon et donne directement la parole au rapporteur de la commission financière M. Chassot, afin qu'il nous fasse part du préavis de cette commission sur la globalité des demandes de crédits du point 3.1.

M. Chassot nous précise qu'afin d'alléger la prise de parole durant la séance du Conseil Général, la commission financière donne un seul préavis portant sur le budget d'investissement 2023 dans sa globalité. Pour rappel, la commission financière a pour mission d'examiner le budget sous l'angle financier. Ladite commission n'a aucun pouvoir décisionnel, ce rôle est de la compétence du Conseil Général.

La commission financière a examiné en détail le budget des investissements pour l'année 2023, qui se solde par un excédent de charges de Fr. 2'529'900.--. Ce budget comporte des postes qui constituent des reports de crédits, votés les années précédentes, pour des investissements non réalisés ainsi que des nouveaux postes pour un investissement de Fr. 755'000.--, soit 29,84 % du total des investissements. Les estimations des nouveaux

DATE : 14 décembre 2022

investissements ont été faites de manière prudente et calculée en tenant compte d'offres concrètes. Les messages du Conseil Communal font partie intégrante de ce rapport. Ces derniers sont complets et donnent des explications précises quant aux nouveaux investissements prévus. Sur la base de son analyse, la commission financière, donne un préavis favorable pour tous les nouveaux investissements. Le financement proposé est à 100 % couvert par les liquidités de la commune, notre fortune nous le permettant. En conclusion, sur la base de leur analyse et des documents fournis, elle déclare que la capacité d'investissement de la commune correspond au budget proposé et que ce dernier est supportable par notre commune, la commission financière donne un préavis favorable et propose au Conseil Général d'approuver le budget d'investissements 2023 tel que présenté. Elle remercie le Conseil Communal et le personnel administratif pour son élaboration et la qualité des réponses et explications obtenues.

M. le Président Jonas Saugy remercie M. Chassot et la commission financière pour son analyse, son travail ainsi que la transmission de leur rapport. Il relève que le préavis de la commission financière pour l'ensemble des points d'investissements est favorable. Comme expliqué précédemment, nous allons considérer chaque point du budget d'investissement séparément afin qu'il soit présenté successivement. On commence donc par le point

3.1.1. Demande d'un crédit pour l'aménagement de la place du village (CO)

M. le Président Jonas Saugy donne la parole à M. Jean-Denis Borgognon.

M. Jean-Denis Borgognon souhaite répondre à la demande du 4 mai dernier de M. Vonlanthen, conseiller général, il soumet une demande de crédit pour l'aménagement complémentaire de la place du Village devant le CO.

L'idée serait d'équiper le kiosque d'un comptoir sur un châssis fait sur mesure mais démontable, avec la possibilité d'y intégrer deux frigos pour la vente de boissons lors de manifestations. Le coût environ Fr. 6'000.--. Les tables avec des chaises en complément des structures en béton seraient disposées sous et autour du kiosque, le tout pliable et facile à ranger. Ceci pour un montant d'environ Fr. 10'000.--.

Le crédit comprend également la création d'une alimentation électrique avec la mise en place d'une nouvelle armoire, qui abriterait un compteur indépendant pour la commune à côté de la cabine de distribution du groupe E, ainsi que la fourniture d'un tableau électrique avec plusieurs prises. Nous passerons de 64 ampères à 800 ampères, ce qui nous permettra d'assurer toutes les manifestations gourmandes en électricité. Il faut savoir que lors des dernières manifestations qui ont eu lieu le week-end du 1^{er} août, nous avons dû fournir à la société une augmentation de 80 ampères. La taxe de raccordement pour chaque manifestation, avec une demande de 80 ampères dépasse les Fr. 500. -- sans compter la location et le raccordement du compteur. En réalisant ces travaux, nous éviterons les frais annexes, ce qui allégera les factures des sociétés organisatrices des manifestations.

La réalisation des travaux, le tableau électrique et la fourniture du câble de raccord sont estimés à Fr. 15'449,75, alors que la contribution de branchement de la contribution au coût du réseau facturé par le groupe E se monte à Fr. 13'936.40. Il précise que le financement de cet investissement de Fr. 45'000.—sera financé par les liquidités de la commune.

M. le Président Jonas Saugy remercie M. Borgognon pour ces précisions et donne la parole aux conseillers généraux s'il y a des questions ou remarques concernant ce point. Ceci n'étant pas le cas, il invite les rapporteurs de groupe à venir rapporter l'avis de leur groupe respectif sur ce premier point.

Mme Corinne Rey nous informe que le groupe « Unité Communale » dans sa séance de préparation a étudié avec attention le budget d'investissement présenté et accepté à l'unanimité des personnes présentes, toutes les demandes de crédits des points 3.1.1 à 3.1.6.

DATE : 14 décembre 2022

Elle profite de remercier, au nom du groupe « Unité Communale » le Conseil et le bureau pour la clarté des documents fournis.

M. Manuel Pires nous informe que le groupe « Alliance de Gauche » tient à remercier Mme Sylvia Bersier et l'administration pour l'excellent travail de préparation des documents, en particulier avec les contraintes du nouveau système MCH2. L'« Alliance de Gauche », lors de sa séance de préparation, a pris connaissance du budget d'investissement et accepte à l'unanimité des personnes présentes toutes les demandes de crédit des points 3.1.1 à 3.1.6.

M. Jonathan Despraz nous informe que le groupe « Equilibre » a pris connaissance des points mentionnés dans la convocation et des messages, il accepte tous les points mentionnés pour les demandes de crédits et remercie le conseil pour l'excellent travail.

Mme Vanessa Currat nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » a évalué les comptes d'investissements. Il n'y a pas de mot d'ordre dans le groupe, mais le groupe a posé quelques questions, auxquelles elle croit qu'il a déjà eu des réponses. Elle remercie aussi le Conseil Communal pour toutes ces explications.

M. le Président Jonas Saugy remercie tous les groupes et signale que cet investissement concerne directement le CO et son architecte M. Noam Berchier, bien que financé uniquement par la commune, M. Noam Berchier étant conseiller général, sur la base de l'art. 23 du règlement du Conseil Général, il a demandé à ce dernier de se récuser et donc de sortir de la salle avant de procéder au vote. Il demande aux membres qui approuvent la demande d'un crédit de Fr. 45'000.-- pour l'aménagement de la place du village au CO de lever la main bien distinctement.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

3.1.2. Demande d'un crédit pour la réfection de la route « Impasse du Sécheron »

M. le Président Jonas Saugy donne la parole à M. Guido Flammer, responsable du dicastère.

M. Guido Flammer nous informe que l'Impasse du Sécheron a environ une quarantaine d'années donc son infrastructure montre des signes d'âge, il y a les grilles qui ne sont plus en bon état et aussi les bordures et tout le tapis qui sera renouvelé pour Fr. 120'000.--.

M. le Président Jonas Saugy demande s'il y a des questions de la part des conseillers généraux. Ceci n'étant pas le cas, il demande une précision de Mme Currat pour son intervention précédente à savoir si son intervention comptait pour les 6 points d'investissements pour le groupe « Unis pour Cugy ». Elle répond que son mot d'ordre comptait pour les 6 points.

Il signale que l'on peut passer au vote et demande donc aux membres qui approuvent la demande d'un crédit de Fr. 120'000.-- pour la réfection de la route « Impasse du Sécheron » de lever la main bien distinctement.

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

3.1.3 Demande d'un crédit pour l'achat d'un tracteur tondeuse et robot pour la voirie

DATE : 14 décembre 2022

M. le Président Jonas Saugy donne la parole à M. Guido Flammer.

M. Guido Flammer explique que comme mentionné dans le message, le tracteur montre aussi des signes d'âge, malgré qu'il ne soit pas très vieux, mais il fait beaucoup d'heures, ça veut dire qu'il tourne deux à trois jours par semaine pendant la saison. Donc il y a de plus en plus de réparations et de plus en plus de surfaces à travailler notamment l'AIPG à Bussy et d'autres coins du village et maintenant encore le CO. Le Conseil Communal propose un tracteur un peu plus grand qui coûte Fr. 36'000.– très précisément et le vieux tracteur serait repris pour financer le robot, lequel sera mis dans la pente au bord du terrain de sport qui n'est plus fauchable avec le nouveau tracteur. A noter que cela sera intéressant de mettre un robot là puisqu'on ne fait pas de biodiversité sur le terrain de sport, d'où la proposition de changer cette machine.

M. le Président Jonas Saugy demande s'il y a des questions ou des remarques de la part des conseillers généraux. Ceci n'étant pas le cas, il demande donc aux membres qui approuvent la demande d'un crédit de Fr. 40'000.-- pour l'achat d'un tracteur-tondeuse et robot pour la voirie, veuillez lever la main bien distinctement.

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

3.1.4. Demande d'un crédit pour l'adduction d'eau au « Chemin des Frossailles »

M. le Président Jonas Saugy donne la parole à M. Yannick Bersier.

M. Yannick Bersier nous informe que comme mentionné dans le message, le Conseil Communal propose de changer l'adduction d'eau du « Chemin des Frossailles ». Il nous montre sur plan la conduite d'eau qui va être remplacée et qui se trouvera de l'autre côté de la route. Elle sera déplacée sur le domaine public car l'ancienne se trouve sur du terrain privé et que le terrain est aménagé par des maisons. D'autre part cette conduite montre des signes de faiblesse et nous avons eu deux fuites d'eau en peu de temps. Dès lors, le Conseil Communal propose de changer cette conduite et de la mettre sur le domaine public en dessous de la route. La demande de crédit s'élève à Fr. 170'000.– financé par les liquidités de la commune.

M. le Président Jonas Saugy demande s'il y a des questions ou remarques sur ce point.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président Jonas Saugy soumet l'investissement de Fr. 170'000.- pour l'adduction d'eau au Chemin des Frossailles.

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

3.1.5. Demande d'un crédit pour la l'adduction d'eau à la « Grange-des-Bois »

M. le Président Jonas Saugy donne la parole à M. Yannick Bersier.

M. Yannick Bersier nous informe qu'en effet cette conduite d'adduction d'eau potable a également plus de 70 ans et montre aussi des signes de faiblesse. Nous avons également eu des fuites d'eau sur les deux, trois dernières années. Il nous montre sur plan la situation

DATE : 14 décembre 2022

de cette conduite. En arrivant à la Grange-des-Bois, à la hauteur de la croix, nous avons l'ancienne conduite d'eau potable qui monte tout en haut du plan, où se situe l'ancien réservoir. Nous avons la conduite d'eau communale qui se trouve dans ce réservoir et qui ensuite alimente les différentes propriétés de la Grange-des-Bois. Cette conduite serait supprimée et on créerait une nouvelle conduite sur du terrain agricole sur les parcelles propriétés de MM. Yves Bersier et Viviane Eberle et ensuite on rejoindrait la route de la Grange-des-Bois vers la petite laiterie. L'investissement demandé s'élève à Fr. 180'000.-- financé par les liquidités de la commune.

M. le Président Jonas Saugy demande s'il y a des questions ou remarques concernant cet investissement. Ceci n'étant pas le cas, il demande aux membres qui approuve la demande d'un crédit de Fr. 180'000.-- de lever la main bien distinctivement.

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

3.1.6. Demande d'un crédit pour la récupération des eaux sur le Haut de Vesin (secteur les Vuarnoz)

M. le Président Jonas Saugy donne la parole à M. Yannick Bersier.

M. Yannick Bersier nous informe que comme mentionné dans le message, ce secteur se situe en dessus du stand de tir à Vesin et les parcelles représentent une grande surface avec des pentes qui vont en direction du stand de tir et en plus qui penchent en direction de la route cantonale. Là nous avons une conduite de 150cm de diamètre donc c'est très petit et avec les fortes précipitations que nous avons ces dernières années, la conduite ne suit plus. L'eau coule entre les grilles et ensuite elle traverse la forêt en direction du stand de tir et crée des grandes et grosses ornières et ensuite ça arrive sur la place de la centrale à béton Savary à Vesin et ensuite qui finit par emmener tous ces débris sur la route cantonale et on se doit de récupérer nos eaux donc on ne peut pas laisser ce problème là qui se répète assez régulièrement lors de ces orages. Les agriculteurs qui ont les terrains là-bas ont pris déjà des mesures, donc il y a déjà depuis des années des bandes herbeuses au bout pour freiner l'eau, ces bandes herbeuses ont été dernièrement aussi ragrandies pour encore éviter ces problèmes, mais on constate que ça ne suffit encore pas, donc on se doit aussi nous au niveau de la récupération des eaux sur la route, à savoir modifier la grille pour ensuite recréer une nouvelle conduite plus grosse, donc 300 centimètres de diamètre pour l'évacuer en direction du ruisseau du Grandvaux qui se trouve en bas de la route cantonale qui fait Vesin Aumont et ça ce sera un travail qui se fait par forage dirigé ; on traverse la forêt pour éviter de devoir couper les arbres, on va passer dessous les arbres. D'où la demande d'un crédit d'investissement de Fr. 200'000.--.

M. le Président Jonas Saugy demande s'il y a des questions ou des remarques et demande si au niveau du diamètre des conduites, 150 et 300 centimètres ou millimètres ?

M. Yannick Bersier lui répond que ce sont des millimètres ce qui rassure M. Saugy qui trouvait que ça paraissait très grand. Il rajoute qu'on garderait la conduite qui est en fonction actuellement de 150 donc on double la conduite en fait.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président Jonas Saugy propose de passer au vote et demande aux membres qui approuvent la demande d'un crédit de Fr. 200'000.- pour la récupération des eaux sur le Haut de Vesin (secteur Vuarnoz).

DATE : 14 décembre 2022

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés à l'unanimité.

3.2. Budget du compte de résultat

M. le Président Jonas Saugy donne la parole à M. Alex Glardon afin de présenter ce dernier.

M. Alex Glardon nous informe que l'on passe au budget du compte de résultat présenté pour la seconde fois sur la base de MCH2. Ce budget, à comparer avec celui de l'exercice 2022, est donc plus lisible. En préambule, il revient sur le message qui a été distribué et relève que ce dernier se veut très détaillé afin non seulement d'être le plus transparent, mais également d'apporter un maximum de précisions quant aux engagements proposés pour ce budget 2023. Ce qui évite notamment de revenir dans le détail sur chaque poste présentant un différentiel important par rapport au passé.

Ce budget 2023 a nécessité trois lectures avant approbation finale au sein du Conseil Communal. Ce dernier a scrupuleusement analysé chaque dépense qui est proposée afin de valoriser la pertinence. Cet exercice a donc permis de diminuer les charges initialement prévues de près de Fr. 100 000.--. Toutefois, ce qui est valable pour environ 50% des charges totales, le solde étant des charges liées sur lesquelles nous n'avons aucune prise. Cette tendance, de plus en plus marquée au fil des exercices budgétaires, ne va certainement pas changer à futur. L'autonomie communale, vaste débat depuis fort longtemps, ne va certainement pas s'améliorer ces prochaines années. En tout cas pour tout ce qui touche à l'aspect financier, c'est une réalité avec laquelle les communes doivent composer. Il précise encore que le Conseil Communal a prêté une attention toute particulière à l'estimation des rentrées fiscales. Ceci pour entendre les remarques relatives à une trop grande prudence de l'exécutif. Afin d'avoir un regard neutre et pragmatique, nous avons confié cet exercice à une fiduciaire, qui, bien que confirmant notre méthode, nous a toutefois apporté plusieurs pistes visant à être un peu plus dynamique dans nos estimations. Ce rapport a été présenté à la commission financière qui nous a fait part de ses observations et fort de ce rapport, ainsi que des remarques de la commission financière justement, le Conseil Communal s'est basé sur ces conclusions pour inscrire les montants concernés au budget. Nous avons même poussé l'analyse, soumise également à la commission financière, sur la base de plusieurs scénarios possibles. Pour revenir à l'aspect légal du sujet, l'article 20 de la loi sur les finances communales requiert trois règles de base.

1. Le budget du compte de résultat doit être équilibré.
2. Les coefficients des taux d'impôt doivent être équilibrés de manière à assurer l'équilibre financier.
3. Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber.

Pour la première exigence, nous ne la respectons pas, puisque le budget présenté est déficitaire. Notre situation financière nous permet toutefois d'absorber le découvert avec notre capital propre. Nous sommes donc en règle. Quant au deuxième critère lié à la fixation d'un taux d'impôt équilibré, nous estimons que notre taux d'impôt actuel est suffisant et qu'il n'est donc pas question de l'augmenter. Pour répondre à plusieurs interventions de la part du Conseil Général visant à diminuer notre fiscalité, le Conseil Communal a également simulé le budget avec un taux d'impôt de 82. Mais vous le comprendrez aisément notre découvert n'aurait été que plus important et il propose par conséquent de maintenir notre taux d'imposition actuel.

Le principe budgétaire, si l'équilibre n'était pas respecté, voudrait qu'en cas d'excédent de charge le résultat diminue le capital si la commune détient une fortune ou alors augmente le découvert si l'entité est déjà dans le rouge. A noter que ce découvert au bilan doit être amorti sur un maximum de cinq ans. Dans cette situation, il n'y a plus de marges de manœuvre sur

DATE : 14 décembre 2022

la fixation du taux d'impôt. Ce dernier devant être légalement adapté pour revenir dans les chiffres noirs. Nous ne sommes heureusement pas dans cette situation.

La définition d'un crédit budgétaire, notre règlement des finances communales nous autorise à grever le compte annuel jusqu'à un montant de Fr. 30'000.--. Passé ce montant, toutes nouvelles dépenses sont à valider au travers du compte des investissements.

Il en arrive au point clé du budget : au niveau du total de charges budgétisées, nous sommes légèrement inférieurs au budget 2022 avec un total de Fr. 7'144'558.25.

Le résultat final laisse apparaître un déficit de Fr. 341'370.45. Tous les principaux centres de charges subissant une différence importante ont été détaillés dans le message. Il n'y reviendra donc pas mais reste évidemment volontiers à l'écoute pour toute question. Il ajoute encore un chiffre qui ne cesse d'augmenter, il l'a dit en préambule, la part de plus en plus importante liée aux charges, justement liées est en effet très probable que dès le prochain budget 2024, sur chaque Fr. 1'000.-- qui seront décaissés par la commune, plus de Fr. 50.-- seront consacrés à des charges liées sur lesquelles nous n'avons pas ou infiniment peu de prise.

M. le Président Jonas Saugy remercie M. Glardon pour ces précisions très claires et très complètes et nous fait remarquer que le message était bien détaillé sur ce point ainsi que les documents mis à disposition. Il demande toutefois s'il subsisterait des questions de la part des conseillers généraux pour ce budget du compte de résultat. Ceci n'étant pas le cas, il donne la parole à M. Chassot pour nous faire part du rapport de la commission financière.

M. Daniel Chassot nous présente le rapport de la commission financière pour le budget du compte de résultat. En préambule, un rappel de la mission de la commission financière concernant le budget du compte de résultat : selon l'article 71, alinéa 2 de la loi sur les finances communales (LFCo), la commission financière doit examiner le budget et donner un préavis sous l'angle financier au Conseil Général.

Conformément au mandat que nous a donné le Conseil Général de notre commune, la commission financière a examiné le budget du compte de résultat pour l'année 2023 les 7 et 14 novembre dernier.

Le message du Conseil Communal est complet et donne des explications précises quant aux différentes positions comptables au niveau des charges et des produits.

La commission financière, afin d'éviter une multitude de redondances, ne détaillera pas dans son rapport une analyse systématique des différents postes car les informations orales ou écrites reçues ont répondu à ses attentes.

Suite à l'analyse du budget du compte de résultat, il ressort notamment :

- Un excédent de charges à hauteur de Fr. 341'307.45 pouvant être expliqué en grande partie par l'augmentation des charges liées sociales, santé, éducation. Néanmoins ce déficit représentant 5% de la fortune au 31 décembre 2021 peut être absorbé par cette année. Nous saluons la nouvelle méthode de calcul des revenus fiscaux qui sont désormais plus proches de la réalité. En effet, suite aux questions soulevées lors de la présentation des comptes 2021, le Conseil Communal a lancé une étude auprès d'un organisme externe. Cette étude a été transmise à la commission financière pour un avis et après discussion, le Conseil Communal a suivi nos suggestions et nous les remercie.
- Un département technique va voir le jour en 2023. Nous comprenons que le montant de Fr. 40'000.-- alloué à ce poste est pour l'instant une première étape et que ce poste est certainement destiné à évoluer vers le haut en fonction des besoins réels. Cette création de poste nous semble justifiée et permettra de décharger nos élus ainsi que notre équipe administrative de certaines tâches techniques et opérationnelles.

DATE : 14 décembre 2022

- La commission financière valide le maintien du coefficient de l'impôt communal à 0.85 pour l'établissement du budget 2023. Sur la base de son analyse, la commission financière peut déclarer que ce budget du compte de résultat est cohérent et correct.

La commission financière donne un préavis favorable et propose au Conseil Général d'approuver le budget du compte de résultat 2023 sans restriction, tel que présenté.

M. le Président remercie M. Chassot et la commission financière pour son travail et à la lumière de ce rapport et de ce préavis favorable, il demande s'il y a encore des questions de la part des conseillers généraux. Ceci n'étant pas le cas, il donne la parole aux rapporteurs des groupes pour venir donner l'avis de leur groupe respectif.

Mme Nicole Schorro nous informe que le groupe « Alliance de Gauche » a pris connaissance du budget du compte de résultat. Il émet deux remarques, remarques pas forcément pécuniaires, mais cela concerne les points :

- 0220.3102.00 qui est le montant prévu pour les imprimés et publications ; le groupe « Alliance de Gauche » félicite le groupe de travail pour le magnifique travail fait sur Le Lien. Le montant budgétisé n'est pas remis en question, cependant, il regrette que notre journal ne soit pas imprimé auprès de l'imprimerie qui a son siège à Cugy.
- Point 7900.3010.00 : traitement du personnel. Le groupe « Alliance de gauche » salue l'engagement d'un service technique. Il pense cependant qu'à moyen terme, il serait judicieux de collaborer avec une commune voisine afin de réduire les coûts. Mais certainement que le Conseil Communal y a déjà pensé.

Pour le reste et au vu des explications et informations que nous venons de recevoir, le groupe « Alliance de Gauche » n'a pas d'autres remarques à faire ni de contre-indication pour le budget du compte de résultat.

M. Le Président Jonas Saugy remercie Mme Schorro et demande aux prochains groupes d'uniquement faire part des remarques qui relèvent du budget ; pour toutes les autres remarques le point des divers est à disposition. Merci donc au groupe suivant de nous faire part de l'avis de son propre groupe.

M. Pierre-André Grandgirard nous informe que notre commune grandit et sa situation financière évolue aussi avec des rentrées fiscales certes en hausse, mais aussi des charges, en forte augmentation. Le groupe « Equilibre » salue l'important travail de l'exécutif et de notre administratrice pour avoir su maîtriser au cours de trois lectures successives, ces charges à un niveau acceptable. Avec un budget de plus de 7 millions de francs et un déficit de Fr. 345'000.--. Ce budget a nécessité de nombreuses sapes dans des charges affectant tous les dicastères. Les charges liées, pour ne citer que l'ordre et sécurité publique, formation ou encore santé, sont en augmentation de 2,6% à 48 sur 22% du budget. Si l'exécutif n'a pour ainsi dire pas d'emprise sur ces charges liées, il convient de rester vigilant lors des assemblées de délégués des associations régionales pour ne pas laisser s'envoler des charges qui seront imputées aux communes.

Deux exemples : la santé et le social, c'est plus Fr. 100'000.-- et l'ordre et la sécurité publique c'est plus Fr. 40'000.--. Donc ce sont des postes où les futurs risques d'augmentation sont très importants. Du côté des charges non liées, l'engagement à temps partiel d'un collaborateur technique, s'il s'avère nécessaire en lien avec l'augmentation des infrastructures et la complexification des tâches, engendrera un coût supplémentaire avec en contrepartie une petite diminution des vacances des conseillers communaux. Il est aussi intéressant de constater que les taxes causales liées à l'approvisionnement en eau et au traitement des eaux usées financent généreusement ces deux postes. La gestion des déchets n'étant financée qu'à 72%. Le groupe « Equilibre » a aussi débattu de l'opportunité d'une baisse du taux d'imposition et avec tous les nombreux et importants projets

DATE : 14 décembre 2022

d'investissements futurs, il lui paraît peu judicieux d'envisager une baisse du taux d'imposition. Cependant, à la lecture des comptes 2022 en mai prochain et en cas de bonne surprise, il sera possible de discuter d'une baisse provisoire en lien avec la démarche MCH2. Fort de ces considérations, le groupe « Équilibre » remercie le Conseil Communal et toute l'équipe de l'administration communale pour la présentation de ce budget du compte de résultat 2023 et approuvera à l'unanimité le budget qui nous est soumis.

Mme Vanessa Currat nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » a examiné très attentivement le budget du compte de résultat pour l'année 2023 préparé par le Conseil Communal ainsi que les messages y relatifs. Il remercie le Conseil Communal et la boursière pour toutes les explications détaillées. Il note, comme les autres groupes, la perte prévue de Fr. 341'370.45 avec un taux d'imposition maintenu à 85%. Au chapitre des charges, il note effectivement l'augmentation très significative des charges liées de 2,60% ce qui correspond à 48,22% du total des charges du budget et note que c'est cette augmentation des charges liées qui grève principalement l'équilibre du budget. Il n'y a donc pas lieu d'avoir peur pour l'avenir ou de craindre, mais peut-être de réagir par rapport à ça. Elle a entendu auprès des associations, c'est déjà un milieu, mais l'autre c'est aussi peut être de réactiver en urgence auprès de l'Association des Communes fribourgeoises le débat et la question centrale de la répartition des tâches entre les Communes et le Canton. A son avis, c'est un sujet central parce qu'effectivement sinon il n'y a pas que dans la commune de Cugy qui sera préteritée à l'avenir comme vous l'avez souligné mais toutes les communes.

Le groupe « Unis pour Cugy » relève que malgré ce déficit, le Conseil Communal, de notre point de vue, n'a justement pas réduit dans les charges dont il a la maîtrise mais bien au contraire, a largement répondu à toutes les demandes et prévu des augmentations dans à peu près tous les domaines, en créant même un nouveau poste de travail pour l'engagement d'une personne pour le service technique, en plus de l'augmentation de 10% du taux d'activité du personnel administratif. Il salue cette générosité et ne remet surtout pas en question la nécessité de professionnaliser la façon de travailler, mais appelant au juste à une planification et une organisation la plus rigoureuse possible en examinant toutes les synergies possibles au sein des différents départements mais aussi avec d'autres communes. À l'inverse, il note et salue que le Conseil Communal nous a effectivement entendu et a revu sa méthodologie de calcul des revenus. Toutefois, il pense que c'est encore minimisé. Pour cela, il suffit de voir que le montant budgétisé pour les revenus des personnes physiques pour 2023 est de Fr. 3'720'000.-- et qu'il est inférieur au montant des comptes de 2021 qui était de Fr. 3'746'000.--. Donc cela pourrait indiquer que l'on craint un décrochement sévère en 2023, alors que les salaires ont largement été rehaussés en 2023 pour faire face à l'inflation. Comme vous avez vu le canton, la commune a suivi le canton avec une augmentation de 2,55%. Donc il pense qu'entre ça, ainsi que l'augmentation de la population, effectivement nous sommes encore un petit peu en minimisation de ces recettes. Autre exemple : la diminution de la fortune des personnes physiques de plus de Fr. 100'000.- par rapport aux comptes 2021 dans le budget 2023 et le dernier point sur les impôts spéciaux qui est aussi diminué de Fr. 100'000.-- par rapport aux comptes de l'année 2021. Donc on garde avec ça un petit peu une marge de manœuvre. Outre cet aspect-là, elle souligne le fait que le taux d'impôt a été maintenu à 85% mais il faut noter que certaines communes ont baissé leur taux d'impôts, malgré les déficits annoncés et cela justement en lien avec la fortune qui a pu être accumulée, ce qui est aussi le cas de notre commune et ça a été un geste politique qui aurait pu éventuellement être fait.

Comme rappelé, notre commune a une fortune de près de 7 millions de francs, elle a aussi des liquidités, on a pu le voir puisqu'elle permet de couvrir largement tous les investissements et le groupe « Unis pour Cugy » craint que les augmentations de salaires prévues en 2023 qui essayent en fait de palier l'inflation qui est très importante dans notre pays sont en fait grevées par cet impôt qui reste et qui n'a pas été diminué. En résultat c'est une générosité par rapport effectivement aux ménages de la commune mais

DATE : 14 décembre 2022

malheureusement pour les citoyens des ménages ça veut dire que pour eux ils vont payer plus d'impôts parce qu'ils auront gagné un petit peu plus et l'impôt sera toujours maintenu. Comme le groupe « Equilibre », le groupe « Unis pour Cugy » souhaite qu'au moment des comptes, en cas d'excédents de revenus, le taux d'imposition soit réexaminé pour les budgets 2023 et si possible même pour les comptes 2022.

Mme Corinne Rey nous informe que le groupe « Unité communale » a pris connaissance du budget du compte de résultat et l'approuve à l'unanimité des personnes présentes. Le groupe « Unité Communale » remercie le Conseil Communal et Mme Sylvia Bersier pour l'élaboration du budget du compte de résultat et des documents annexés.

M. le Président Jonas Saugy remercie Mme Rey et propose maintenant que tous les groupes ont émis leurs avis de passer au vote pour l'approbation du budget du compte de résultat 2023. Il demande donc aux membres qui approuvent ce dernier de lever la main.

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le budget du compte de résultat 2023 est accepté à l'unanimité.

M. Alex Glardon souhaite intervenir pour répondre peut-être à une ou deux questions qui ont quand même été posées et demande s'il le peut.

M. le Président Jonas Saugy lui répond qu'il clôt le vote vu qu'on a l'unanimité et lui donne volontiers la parole pour apporter quelques précisions.

M. Alex Glardon le remercie et dit qu'il sera très bref car il y a encore des choses très importantes qui se passent ce soir. Cependant, pour parler du service technique, effectivement, plusieurs groupes sont intervenus sur le sujet, effectivement c'est une entrée en matière, nous allons vraiment étudier toutes les pistes possibles. Aujourd'hui on n'a pas un canevas qui est complètement défini avec un cahier des charges précis et même la personne, nous n'en sommes pas encore là, mais effectivement comme il l'a été dit à plusieurs reprises le besoin vraiment se fait ressentir maintenant clairement. Mais nous allons vraiment étudier toutes les pistes possibles, toutes les synergies envisageables éventuellement avec d'autres, ça c'est vraiment une musique d'avenir. Donc là effectivement on vous a entendu et on avait de toute manière pensé les choses dans ce sens. Concernant l'augmentation des charges liées vous avez effectivement très bien vu le budget. La santé c'est plus de Fr. 100'000.-- d'écart, alors il ne veut pas jouer au devin ce soir, mais très clairement les charges liées à la santé vont continuer à augmenter, pour deux raisons finalement assez simples c'est que notre population vieillit et puis deuxièmement la population augmente ce qui fait, c'est assez mathématique forcément il y a de plus en plus de personnes âgées et ça va coûter de plus en plus cher. Simplement, vous imaginez que le projet des deux EMS, qui est aujourd'hui quand même sur les rails, c'est deux gros EMS de 90 lits qui vont être construits à Estavayer et Domdidier, donc ce sont évidemment des coûts qui vont se faire sentir dans les prochaines années dans les communes. Concernant les impôts, les recettes fiscales, effectivement on est peut-être encore trop prudent, simplement il faut savoir que, du moment que l'on est plus dynamique dans l'estimation de nos recettes on prend aussi également plus de risques alors forcément le budget c'est pas toujours une science très exacte mais comme le Conseil Communal l'a toujours dit, il est complètement ouvert, au moment où effectivement l'exercice sera bouclé, de revoir la chose s'il y a possibilité de le faire et le Conseil Communal va vraiment se poser ces questions-là et va étudier la chose le moment venu.

DATE : 14 décembre 2022

4. DESIGNATION DE L'ORGANE DE REVISION DES COMPTES

M. le Président Jonas Saugy nous informe que selon l'article 57 de la loi sur les finances communales, l'organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices ou une ou plusieurs reconductions sont possibles. Toutefois la durée d'un mandat d'un organe de révision ne peut excéder 6 ans consécutifs. Nous avons travaillé avec la fiduciaire BDO, approuvée il y a 3 ans lors de la séance du Conseil Général de décembre 2019, le contrat de 3 ans arrive donc à son terme et nous devons maintenant voter pour la désignation de l'organe de révision des comptes pour le ou les prochains exercices. Pour présenter ce point, il donne la parole à M. Olivier Vonlanthen, président de la commission financière.

M. Olivier Vonlanthen nous informe que lors de la précédente législature, le Conseil Général du 11 décembre 2019 avait donné mandat à la fiduciaire BDO d'effectuer la révision des comptes communaux pour 3 ans. Ce mandat étant échu lors de l'approbation des comptes 2021, le Conseil Général peut reconduire ce mandat avec la fiduciaire BDO ou nommer un nouvel organe de révision.

Sur demande de la commission financière, l'administration communale a fait un appel d'offre auprès de la fiduciaire BDO. En date du 12 septembre 2022 celle-ci a transmis son offre pour un montant de Fr, 6'200.- hors TVA et frais forfaitaires pour la révision des comptes de la période comptable 2022 à 2024. Pour information le précédent montant était de Fr. 5'800.- Cette entreprise a répondu pleinement aux attentes de notre commune lors de ces 3 dernières années mais également conseillé notre administratrice pour la mise en place du plan comptable MCH2 à Cugy. Notre boursière va vivre son premier boucllement avec ce nouveau plan comptable à la fin de cette année et cette fiduciaire, en tant que spécialiste de MCH2, pourrait l'épauler et conseiller pour cette tâche.

Au vu des éléments présentés et la faible augmentation de coût, la commission financière propose de reconduire le contrat pour 3 ans avec l'entreprise BDO.

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

L'organe de révision pour les 3 prochains exercices est accepté à l'unanimité.

5. PROPOSITION DE M. MANUEL PIRES « MISE A DISPOSITION EN LIBRE ACCES DES PROTECTIONS HYGIENIQUES DANS LES ECOLES, LES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET SPORTIVES, AINSI QU'AU SEIN DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE »

M. le Président Jonas Saugy nous rappelle que cette proposition avait été faite par M. Pires sous la forme d'un postulat lors de la séance du Conseil Général de décembre 2021, ensuite il avait été voté le changement de dénomination de « postulat » à « proposition », puis le vote avait été effectué pour la passation de la proposition au Conseil Communal. Vote qui avait été approuvé. Maintenant, en accord avec le règlement du Conseil Général, art. 42 al. 1, le point doit être mis à l'ordre du jour et selon l'art. 39 al. 3, passé le délai d'une année le Conseil Communal doit se déterminer sur le fond de la proposition. Raison pour laquelle ce point figure à l'ordre du jour et il donne la parole à M. Jean-Denis Borgognon qui va s'exprimer pour apporter la réponse du Conseil Communal à cette proposition.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe qu'en ce qui concerne la proposition de M. Manuel Pires, le Conseil Communal a décidé de ne pas donner suite à cette proposition pour l'instant. En effet, nous sommes dans l'attente d'une prise de position du canton sur ce sujet et nous n'aimerions pas créer un doublon avec celui-ci, même si nous n'avions pas estimé le coût annuel que cela pouvait représenter cette proposition.

DATE : 14 décembre 2022

M. le Président Jonas Saugy remercie M. Borgognon et relève que pour être bien clair et en accord avec le règlement, le délai d'une année est arrivé à son terme et la position du Conseil Communal doit être donnée et on constate que la réponse est négative. Avant d'aller plus loin, il propose de donner la parole à M. Pierre-André Grandgirard, également député au Grand Conseil, qui peut nous donner une actualisation du dossier au niveau du Canton.

M. Pierre-André Grandgirard déclare ses liens d'intérêts avec cet objet, étant député au Grand Conseil fribourgeois, marié et papa de quatre filles adultes. Il s'exprime au nom du groupe « Equilibre ». Le groupe a débattu sur l'opportunité de traiter cette proposition communale et livre ses considérations. Dans sa séance du 5 octobre 2021, le Grand Conseil a débattu du postulat déposé par les deux députés Anne Favre-Morand et Martine Fagherazzi et 16 cosignataires. Après 9 prises de parole, comme par hasard exclusivement féminines, le Grand Conseil a accepté ce postulat par 61 oui, 26 non et 6 abstentions, le Conseil d'Etat devant fournir un rapport dans un délai d'une année. Le Conseil d'Etat ayant demandé une prolongation de délai pour la suite à donner, le rapport attendu n'a pas encore été traité par le Grand Conseil. Le rapport relatif à ce postulat serait réalisé sous la forme d'une étude de faisabilité pour laquelle le Conseil d'Etat confiera un mandat. Il rendra compte des modalités de mise en œuvre, nombre de lieux concernés, coûts, matériel à disposition ou encore stratégie de communication et renforcement des mesures de prévention. Les directions en charge ou en lien avec les lieux concernés seront partie prenante du rapport, les institutions publiques et sportives ; il est à noter toutefois que l'étude du Conseil d'Etat portera uniquement sur les lieux relevant de l'Etat de Fribourg. Le groupe « Equilibre » estime qu'il est prématuré, pour notre commune, de prendre position sur cette proposition avant que le Conseil d'Etat ait rendu son rapport ; tenant compte des éléments exposés, le groupe « Equilibre » propose de reporter le traitement de cette proposition communale à une date ultérieure, à la prise en considération par le Grand Conseil dudit rapport. En cas de non-report, le groupe « Equilibre » refusera cette proposition par manque d'éléments pertinents à la décision.

M. le Président Jonas Saugy donne la parole à M. Manuel Pires, instigateur de la proposition.

M. Manuel Pires relève que le point 5 aujourd'hui du tractanda de ce soir est intitulé « Proposition de mise à disposition en libre accès des protections hygiéniques dans les écoles, les institutions publiques et sportives, ainsi qu'au sein de l'administration communale », pour parler de la suite que notre Conseil Communal allait donner à notre proposition. Pour les propositions, le délai d'analyse est fixé à une année, il n'est par conséquent pas possible de simplement répondre que l'on souhaite un report d'analyse pour attendre une hypothétique décision du canton. La responsabilité du Conseil Communal consistait à offrir des variantes chiffrées pour l'installation en libre accès de ces protections pour réduire la vulnérabilité sanitaire des populations les plus fragiles. Ce soir la réponse donnée au Conseil Général n'est pas satisfaisante et ne respecte pas la forme propre aux propositions ; sommes-nous en présence d'une non entrée en matière, si oui le report devrait être voté mais un vote n'est pas possible s'il n'est pas mis au tractanda. Nous sommes donc mis devant le fait accompli de devoir donner au canton une décision qui nous revenait. L'« Alliance de gauche » trouve regrettable cette privation de notre droit de nous prononcer d'autant plus que par exemple au CO de notre commune ces distributeurs sont déjà installés et qu'il suffisait qu'on dépose une alternative possible de demander à l'administration du CO quels coûts cela supposait. Ce n'est pas la première fois que le Conseil Communal se déresponsabilise en évoquant le pouvoir sur les futures décisions hypothétiques de notre canton mais ce n'est pas le plus grave que ça, il ne s'agit finalement que de quelques filles et femmes qui risquent l'humiliation en public parce que personne n'a chiffré le prix de leur dignité. A l'heure où on investit enfin pour que les besoins des seniors soient respectés dans

DATE : 14 décembre 2022

la commune, il est aussi temps de respecter les jeunes et les femmes dans leur dignité. De la même façon que le vote pour les femmes a été voté par des hommes, il est un homme qui vote pour le confort des femmes quand elles font du sport et des études. Il est temps de lever ce tabou et de ne pas attendre que d'autres décident pour nous.

M. le Président Jonas Saugy remercie M. Pires pour son retour et rappelle que la proposition qui a été faite il y a une année a été soumise au vote, vote qui n'était pas pour ou contre la proposition mais un vote afin d'effectuer une passation au Conseil Communal. Donc la passation de la proposition a été approuvée, de ce fait la responsabilité est bien à l'exécutif de donner une réponse dans un délai d'une année ce qu'il a fait ce soir. Dès lors ce n'est pas un manque de respect envers quelque sexe que ce soit ou qui que ce soit, le mandat d'un point de vue règlementaire a été rempli, il n'y a pas lieu de vote de report car bien que le Conseil d'Etat ait demandé une prolongation, dans le règlement du Conseil Général, il n'y a absolument pas de possibilité de report qui est évoqué. Le Conseil Communal a dû s'exprimer ce soir, il l'a fait en refusant la proposition, cependant la position du Conseil Communal nous informe que ce point précis est à l'heure actuelle à l'étude au niveau du canton, c'est donc pas un refus de responsabilité mais simplement une attente sur l'instance supérieure. Le mandat d'un point de vue règlementaire qui a été demandé au Conseil Communal a été rempli et répondu ce soir. Il n'y a donc pas lieu d'un vote supplémentaire pour le Conseil Général étant donné que le législatif par son vote de l'assemblée de décembre 2021 a donné le pouvoir décisionnel sur cette proposition au Conseil Communal. Il demande si le Conseil Communal souhaite s'exprimer sur ces débats. Ceci n'étant pas le cas il clôt le point no 5.

6. PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DE L'ETUDE D'URBANISATION DU CENTRE VILLAGE DE CUGY (PARCELLE 170)

M. le Président Jonas Saugy nous rappelle que lors de la dernière séance qui a porté sur l'avancement de l'étude d'urbanisation du centre village de Cugy, c'est-à-dire la séance de juillet, les groupes avaient été invités à faire part de leurs réflexions et questions sur ce projet. Ces réflexions ont été transmises au Conseil Communal qui en a pris connaissance avec le bureau mandaté pour le projet et le but de ce point ce soir est de nous présenter une synthèse du catalogue des réponses aux réflexions et questions des groupes du Conseil Général. Synthèse que toutes et tous ont reçu avec les documents qui accompagnaient la séance de ce soir. Il rappelle également que chacun a toutes les informations en main et que le but de ce soir est d'effectuer une synthèse de la part du Conseil Communal et non d'ouvrir à nouveau le débat sur ce point précis. Il s'agit d'un point informatif uniquement, une séance d'information publique pourra être menée au courant de l'année prochaine, elle n'est pas d'actualité pour le moment car c'est trop prématuré, cependant les débats pourront être ouverts de manière publique lors de cette séance. Il donne la parole à M. le Syndic Bernard Grandgirard pour s'exprimer sur ce point.

M. Bernard Grandgirard nous informe que pour les deux prochains points : l'étude d'urbanisation du centre village et l'étude de mobilité, le Conseil Communal s'est posé la question si ces deux points devaient faire partie de l'ordre du jour ou simplement qu'il pouvait y avoir un résumé fait durant les informations communales. Il lui a semblé opportun, vu l'importance de ces dossiers, d'en prévoir le point malgré le fait qu'il n'y a pas d'élément nouveau par rapport au fait que le Conseil Communal a répondu aux questions, rapports et établi une synthèse de ces rapports. Il remercie tous les groupes pour le travail qui a été fait, travail assez complexe, certainement pas facile car il n'y avait encore pas toutes les informations à disposition. Il s'agit vraiment d'un projet, de la conduite d'un projet et aujourd'hui le but du Conseil Communal est de faire un bref point de la situation de ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui et où nous allons avec cette étude. Il nous présente la situation :

DATE : 14 décembre 2022

Ce qui a été réalisé :

- Etude de faisabilité, phase 1
- Présentation au Conseil Général du mois de juillet 2022
- Questions et remarques suite à la présentation
- Réponses et synthèse

Aujourd'hui le but n'est pas de développer cette synthèse mais de dire ce qui sera fait à futur et quelles seront les prochaines étapes pour lesquelles nous reviendrons vers vous. Suite du projet :

- Etude de faisabilité, phase 2 : la partie importante
- Etablissement d'un cahier des charges, clause du besoin
- Consultations préalables auprès des services cantonaux qui peuvent nous donner certaines pistes quant à certains points notamment l'aménagement du territoire pour l'affectation de la zone, les biens culturels concernant une des constructions qui pourrait être démolie ou non et le service de la mobilité pour les aspects liés à la mobilité dans cette parcelle étant située au centre du village avec une problématique certaine en termes de mobilité.
- Choix des variantes, types de procédures, planification, estimation des coûts y relatifs
- La prochaine présentation serait faite au Conseil Général du mois de mai 2023 avec une validation d'un concept qui serait choisi
- Procédure de sélection (concours ou MEP)
- Nouvelle présentation au Conseil Général et à la population quand nous aurons un projet développé
- Etude, devis général à développer
- Vote d'un crédit de construction
- Mise à l'enquête, exécution...

M. le Président Jonas Saugy remercie le syndic et il relève que c'est un long processus, nous arrivons maintenant dans la phase 2 avec l'étude de faisabilité, il tient à remercier, de la part de tous les groupes, le bureau et le Conseil Communal pour le travail qui a été effectué le but étant vraiment de solliciter les interrogations, les questions sur ce gros projet. Il demande s'il y a des questions qui peuvent être posées au Conseil Communal concernant ce point en gardant à l'esprit que ce point reste informatif et qu'on n'est pas sur une remise en question actuellement.

M. Vincent Grandgirard se fait le porte-parole des réflexions du groupe « Unis pour Cugy » suite aux réponses du Conseil Communal reçues il y a un peu plus d'une semaine.

Il n'attend pas de réponse ou de réaction immédiate à la suite de son intervention mais espère surtout être écouté et entendu de façon à ce que leurs remarques, leurs propositions et leurs demandes soient prises en compte dans la suite du processus.

L'étude d'urbanisation du centre du village de Cugy consiste en un immense projet incluant l'édification d'un ou deux bâtiments scolaires permettant de rassembler tous les élèves de la commune sur un seul site, la création d'un parking souterrain le plus grand possible, la construction d'un chauffage à distance ainsi qu'à plus long terme, la mise sur pied d'une crèche, d'une nouvelle école maternelle, d'appartements protégés et de commerces.

Sur les plans, le projet a belle allure. L'Atelier Berchier, bureau d'architecte mandaté par la commune, a fait du beau boulot.

Mais au moment d'entrer dans la concrétisation, on se prend à s'interroger sur les coûts, sur les avantages et les inconvénients, sur ce qu'on aurait à gagner ou à perdre, sur les alternatives possibles, etc. et on n'est plus sûr de vouloir les changements qu'on nous propose et de soutenir ce projet qui nous semble soudain démesuré...

Il éprouve le besoin viscéral d'être convaincu que ces travaux sont nécessaires, qu'ils servent le bien commun et améliorent le cadre de vie de tous les habitants, aujourd'hui et

DATE : 14 décembre 2022

demain. Il demande à comprendre le bien-fondé de ce projet et souhaite que diverses études et réflexions soient menées sérieusement avant de nous lancer dans l'aventure. Il estime qu'une analyse des besoins constitue un préalable indispensable avant d'élaborer un projet financé par les deniers publics et sont convaincus que le succès d'un projet de ce type dépend fortement de l'adhésion qu'il suscite.

En premier lieu, il souhaite pouvoir s'appuyer sur une étude démographique et une évaluation du potentiel de croissance de la commune. Il s'agirait par exemple :

- D'analyser la dynamique de la population au cours des dernières années
- D'estimer le potentiel constructible et de densification
- De chiffrer l'évolution prévisible de la population, en tenant compte d'une inévitable marge d'erreur
- D'évaluer les conséquences sur la population d'enfants en âge scolaire ainsi que sur la population âgée demandeuse de logements et d'infrastructures adaptés

Sur la base des projections démographiques, il demande une appréciation des besoins en locaux scolaires, ainsi que des réflexions sur la possible utilisation des locaux existants et la construction de nouveaux locaux. Il compte sur l'exécutif pour intégrer dans ses réflexions leurs considérations sur les coûts et l'économicité des solutions proposées.

Il espère également qu'on nous présente une véritable étude sur le stationnement :

- Une étude qui dresse l'état des lieux de la situation, en précisant le nombre et la localisation des places de parc publiques ainsi que leur utilisation actuelle, par les habitants, par les actifs travaillant à Cugy, par les pendulaires venant prendre le train à Cugy, lors des manifestations ou encore lors de situations particulières comme lors du chargement de la betterave
- Une étude qui évalue l'évolution prévisible des besoins en fonction des évolutions de la société
- Une étude qui propose un éventail de solutions envisageables comme la réglementation de l'utilisation des places publiques, l'installation d'horodateurs ou la création de nouvelles places de parc en surface ou souterraines

Enfin, il attend des réflexions stratégiques et prospectives qui pourraient être mises en discussion auprès de la population sur les besoins en surfaces commerciales et de bureaux, en structures d'accueil de la petite enfance ou encore en logements adaptés pour des jeunes ou des séniors. Le rôle de la commune dans les réponses à donner à ces besoins pourrait également être débattu.

Les réponses à l'emporte-pièce qu'on nous sert ne les satisfont pas.

Ainsi, les propositions faites concernant les écoles ne sont pas suffisamment étayées et suscitent de nouvelles questions :

- Quelle sont les normes ou règlements qu'on ne respecte pas dans les classes du château ou qui rendent impossible la transformation des bâtiments de Vesin ?
- Quel est l'état des classes existantes ? Quels travaux devraient être entrepris pour pouvoir continuer à les utiliser ?
- La concentration des classes sur un seul site serait-elle vraiment économique du point de vue des transports ? En effet, les élèves de Vesin devraient se déplacer tous les jours à Cugy, et ceci durant toute leur scolarité primaire.
- Pourquoi n'a-t-on pas effectué une analyse des avantages qu'il y aurait à conserver deux sites à Cugy et à Vesin ?

Il s'interroge aussi au sujet du parking souterrain :

- Est-ce que les propriétaires voisins intéressés contribueront au financement de la construction du parking à la hauteur des places qu'ils réserveront ?
- Est-ce que le but est de rentabiliser cet investissement ? En vendant des places, en les louant ou en instaurant un tarif horaire ?
- Est-ce que le parking souterrain permettra de régler le problème des voitures-ventouses ?

DATE : 14 décembre 2022

- Est-ce qu'il permettra de régler le manque de places de stationnement lors de manifestations ?
- Est-ce qu'il améliorera la situation des pendulaires qui viennent prendre le train à Cugy ?

M. le Président Jonas Saugy l'interrompt et relève que la plupart de ses réflexions sont très bonnes et très fondées mais font aussi partie du document de la prise de position de son groupe qui a déjà été transmise et pour les nouvelles réflexions il l'invite à les soumettre au Conseil Communal pour avancer dans l'étude de faisabilité en phase 2 et pour le rassurer concernant sa première réflexion sur la validation d'une pareille étude qui est très importante, dans la planification il est prévu une étape de présentation au Conseil Général avec validation du concept, il faut donc être rassuré que le concept ne va pas se faire sans la validation par le Conseil Général et il salue tous les efforts de réflexions et les propositions qui sont faites et rappelle que ce n'est pas le moment opportun pour dresser une nouvelle liste de questions et il l'invite à soumettre cette liste au Conseil Communal afin qu'il apporte de nouvelles réponses à ces réflexions.

M. Vincent Grandgirard n'est pas satisfait et pense que c'est dans le cadre du Conseil Général qu'on peut poser ces questions et pense que c'est important que la discussion sorte de ce cadre, c'est un projet trop important pour qu'on implique pas plus de monde, pour qu'on ne réponde pas aux questions ; ces questions se posent, les gens questionnent, on a l'impression qu'on n'a pas le droit de les informer, les positions des groupes n'ont pas été rendues publiques, la séance d'information à la population on ne sait pas quand elle aura lieu, elle aura lieu même après qu'on aura décidé de la procédure de sélection ; pourquoi aller si loin dans le projet sans impliquer la population ? Il pense que c'est causer un gros risque à la réalisation du projet dans les toutes dernières étapes et notamment dans le vote du crédit de construction. Ce n'est pas là, tout d'un coup, par le biais d'un référendum que la population doit dire non à ce projet. On doit en parler avant pour lui donner ses chances. Dès lors s'il ne peut pas continuer, il souhaite tout de même lire sa conclusion et transmettre ses questions à l'administration communale à savoir :

La situation est très confuse et on nous promet encore plusieurs études complémentaires...

Dans ce contexte, il est totalement prématuré et même inquiétant d'esquisser une planification et de prévoir l'échelonnement des travaux et leur aboutissement dans un horizon de moins de cinq ans.

Les réalisations dont nous parlons sont le projet d'une ou même de plusieurs générations. L'aménagement du centre du village est une formidable opportunité de penser l'avenir de Cugy et il convient de ne rien entreprendre dans la précipitation. Nous appelons de tous nos vœux une réflexion qui établisse en premier lieu l'état des besoins de la collectivité et qui intègre les habitants de Cugy et de Vesin pour que ce projet devienne le leur... et nous avons reçu de nombreux témoignages indiquant qu'ils le souhaitent et l'attendent.

En fonction de l'évolution de la situation, nous pourrions envisager de demander la création d'une commission du Conseil Général sur ce sujet en application de l'article 9 al. 4 du règlement du Conseil Général qui prévoit la possibilité de créer une commission pour « l'examen préalable de projets importants ».

M. le Président Jonas Saugy le remercie et s'excuse de l'avoir coupé par contre il en va de notre rôle d'élu justement d'étayer une réflexion aussi large afin de pouvoir proposer à la population une réflexion plus aboutie et avec des directions. Si on fait une séance ouverte à la population de manière trop prématurée, ce n'est pas 37 avis différents qu'on aura mais environ 1'200, ce qui ne serait pas très productif à son avis. Il laisse le dernier mot au Conseil Communal pour se positionner sur ce point.

M. Bernard Grandgirard remercie le groupe « Unis pour Cugy » d'avoir amené toutes ces questions et réflexions supplémentaires ; on s'aperçoit de l'importance de ce projet, le

DATE : 14 décembre 2022

Conseil Communal est également très soucieux de réaliser le développement de ce centre village au mieux en prenant en considération l'ensemble des diverses problématiques. Il sera difficile de répondre favorablement à toutes les questions, il y aura des choix qui devront être faits mais dans tous les cas toutes les réflexions présentées en partie ce soir par M. Grandgirard seront analysées avec attention et le Conseil Communal reviendra auprès du Conseil Général et il rejoint totalement les propos de notre Président quant à la tenue d'une séance d'information à la population à savoir que pour pouvoir faire une séance d'information il faut avoir du contenu et aujourd'hui c'est prématuré et il nous reste un long chemin et il rappelle que les plans qui ont été faits sont qu'une analyse de faisabilité et en aucun cas un projet et on doit absolument avoir un projet qui soit établi selon un cahier des charges. La prochaine étape est l'établissement du cahier des charges et c'est ce dernier qui devra être challengé, critiqué ou modifié à volonté jusqu'à ce qu'il corresponde à ce que l'on a envie de faire dans ce centre village.

M. le Président Jonas Saugy clôt ce point et insiste sur le fait que le but n'est pas de mener la barque nous-mêmes en tant que conseillers généraux mais que le but est aussi de présenter la voix des concitoyens donc s'il y a des questions à propos de ces projets il faut vraiment en prendre compte et c'est notre chance de pouvoir les poser directement au Conseil Communal pour que ces questions et ces points soient intégrés dans le processus de réflexion. Le but n'est pas de développer un projet imposé par le Conseil Communal sinon il n'y aurait pas toutes ces réflexions dans ce processus qui est engagé. Il invite toutes et tous à faire part de leurs réflexions ou questions à venir au Conseil Communal pour qu'il en prenne acte et réagisse.

7. PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DE L'ETUDE DE MOBILITE

M. le Président Jonas Saugy rappelle qu'il s'agit du même point que le précédent à savoir que c'est un point informatif sur l'état actuel de la réflexion qui a été sollicitée par les groupes. Il donne la parole à M. Bernard Grandgirard, Syndic.

M. Bernard Grandgirard précise qu'il prend la parole au nom du Conseil Communal et du fait que la synthèse qui a été produite est le reflet du travail du Conseil Communal. Il remercie également le travail qui a été fait au sein des groupes quant à cette étude de mobilité. Les réponses aux questions ont été envoyées à chaque groupe ainsi qu'une synthèse, le but étant que chacun ait pu en prendre connaissance et que l'on continue à développer ceci dans le cadre de l'étude. Aujourd'hui elle ne permet pas d'aller beaucoup plus loin parce que c'était vraiment cette phase-là qui devait être faite, la suite de la procédure c'est également une consultation des services cantonaux concernés et nous devons finaliser le rapport de Team+ et le valider. Ce rapport tiendra compte déjà dans la mesure du possible des remarques des groupes ; ce rapport sera également transmis aux conseillers généraux et ensuite toutes mesures concernant la mobilité devront faire l'objet d'une étude complémentaire, d'une planification, d'une demande de crédit d'investissement qui sera présenté dans le cadre d'un budget et le cas échéant il y aura une mise à l'enquête publique avant son exécution. Le Conseil Communal tiendra également compte de la coordination avec certains travaux comme par exemple si des aménagements routiers devaient être refaits ou rénovés et il serait intelligent de voir s'il ne faudrait pas prévoir une mesure qui fait partie de cette étude de mobilité. Une planification sera présentée concernant ces différentes mesures.

M. le Président Jonas Saugy remercie M. le Syndic et ouvre ce point aux questions en rappelant que le but n'est pas de remettre en question la réflexion actuelle, en cas de réflexions supplémentaires elles sont à transmettre directement au Conseil Communal et comme mentionné dans les documents transmis, la suite de la procédure va débiter par une finalisation du rapport Team+ et validation, qui tiendra compte des réflexions des groupes.

DATE : 14 décembre 2022

M. Jacques Monnard nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » tient à exprimer ici combien il adhère à la vision esquissée par l'étude dévolue à cette problématique de la mobilité sur notre territoire communal. Il est réjoui de sentir que le Conseil Communal y semble être significativement actif, et que cette dynamique se trouve finalement très bien cautionnée par notre Conseil Général, ceci au vu des retours qui ont été faits, et dont on a pu en prendre la mesure lors de la préparation de la présente assemblée.

L'approche systémique qui y est faite a permis d'appréhender comme il se doit ce dossier, et il relève ce mode d'action très adéquat qui témoigne bien du professionnalisme du mandataire. En effet, il est clair que le véritable enjeu de la réflexion est d'aller vers une action globale & cohérente – même si elle se déploiera séquentiellement – bien davantage que de se focaliser sur tel ou tel point chaud, aussi névralgique serait-il d'ailleurs. L'interdépendance des voies, en provenance des quatre points cardinaux et hiérarchiquement multiples, représente l'équation-même des déplacements !

De plus, il salue la ligne des propositions, et l'audace qu'elle sous-entend en s'alignant résolument sur l'axe de la *mobilité douce*. Justement, cette *mobilité douce* n'est pas ici une idée funestement galvaudée. Elle y résonne comme le maître-mot, en dépit que l'affaire n'est pas mince lorsqu'il s'agit de remettre en question l'usage établi sur la route, d'égratigner en quelque sorte la liberté individuelle attachée à la motorisation & à la puissance. On saura y reconnaître une accession certaine à ce qui relève du bon sens, une attitude qui se verrait bien, dans ce cas, l'anagramme de la sécurité. Et sûrement, bien plus qu'un surcroît de sécurité, c'est là un signe engagé pour les déplacements musculaires & sobres !

Puisse donc ces belles perspectives se déployer avec élan.

Le Conseil Général n'ayant pas d'autres remarques ou questions, M. le Président Jonas Saugy passe au point suivant.

8. INFORMATIONS DE LA COMMISSION CLIMAT-ENERGIE

M. le Président Jonas Saugy relève que cela fait maintenant plus d'une année que la commission Climat-Energie, commission de l'exécutif, a été formée ; après cette première année de fonctionnement, il donne la parole à son co-président M. Marc Sommer afin de nous faire un état des lieux.

M. Marc Sommer relève qu'il y a maintenant plus d'une année que la commission Climat-Energie a été fondée et ils leur a paru opportun et nécessaire de partager un premier bilan. Cette commission du Conseil Communal est relativement singulière sur différents points ; elle est d'une part grande, composée de 9 membres, elle profite de 3 conseillers communaux et 6 conseillers généraux et est co-présidée par 2 conseillers généraux. Le climat et l'énergie sont des thématiques très larges pour lesquelles il y a tant à faire, donc avancer c'est bien mais dans la bonne direction c'est beaucoup mieux. Cette direction, cette vision c'est quelque chose sur laquelle la commission doit travailler afin de tenir son rôle consultatif envers le Conseil Communal et l'accompagner dans les différents projets. Pour établir une vision il est indispensable de comprendre d'où l'on part et ils ne sont pas partis d'une feuille entièrement blanche car la commune a déjà réalisé passablement de choses. Leur point de départ était le plan communal des énergies qui a été établi en 2019, réalisé dans le cadre « Cité de l'énergie » mais sans déboucher sur une labélisation. Il cite « *une cité de l'énergie est une ville ou une commune qui s'engage de façon permanente en faveur de l'utilisation efficace de l'énergie, de la protection du climat, des énergies renouvelables et d'une mobilité respectueuse de l'environnement.* » Le plan communal de l'énergie, librement accessible sur le site internet, présente un état des lieux de notre commune. En l'occurrence nous disposons d'une photographie qui date de 2019 et il est temps de reprendre un nouveau cliché et de vérifier les évolutions qu'il y a eu. Nouveau point de départ enregistrant les forces et les faiblesses de notre commune dans différents domaines clés. Ils pourront

DATE : 14 décembre 2022

alors élaborer une stratégie accompagnée d'un portefeuille de mesures d'améliorations, ce sera une documentation continue et intensive mais terriblement utile car les indicateurs clés qui seront générés permettront de prioriser les efforts afin d'avoir l'impact le plus important et le plus rapide possible. C'est donc un outil de pilotage pour la commune. C'est un travail de longue haleine et l'année prochaine ils pourront bénéficier d'un accompagnement d'un bureau spécialisé qui nous aidera à mettre à jour cet état des lieux et définir une stratégie adéquate. Là où l'exercice a été un peu plus difficile, cela a été de trouver la bonne organisation, la bonne dynamique et les bonnes interactions entre tous les membres. Il y a eu peu et à la fois beaucoup de rencontres mais trouver le bon équilibre est une chose qui va prendre un peu de temps. De gros progrès ont été faits à ce sujet et ils continuent à définir leur mode de fonctionnement. Ils ont également travaillé sur un règlement de commission afin de préciser certaines attributions et modalités. Le label « Cité de l'énergie », un travail très important, qui implique passablement l'administration et le Conseil Communal et en parallèle ils ont essayé de travailler sur des projets et ont constitué des groupes de travail avec leurs propres objectifs. Cela permet de travailler plus efficacement et de présenter des résultats au sein de la commission. Il est temps de réaliser des actions concrètes plus rapidement comme la conférence « rénover son bâtiment » qui a eu lieu le 5 octobre dernier et ils réfléchissent à d'autres concepts comme des jardins partagés, opération coup de balai, la télérelève des compteurs et les opportunités que cela représente, il y aura également une présentation de « mobility ». Pour terminer il tient à remercier tous ses collègues de la commission ainsi que l'administration qui s'est engagée sans compter avec une très bonne énergie et une excellente humeur.

M. le Président Jonas Saugy le remercie et relève cette nouvelle commission avec déjà beaucoup de travail et de challenge. Il demande s'il y a des questions ou des remarques. Ceci n'étant pas le cas, on passe au point suivant.

9. INFORMATIONS COMMUNALES

La parole est donnée au Conseil Communal pour différentes informations communales.

M. Yannick Bersier nous fait une présentation sur l'avancement de l'Éparse dont voici un résumé :

- Présentation du projet du réseau au moyen d'un plan, à savoir 19 km de conduites pression, 1,2 km de canalisations, 6 STEP's qui deviendront des STAP, une nouvelle STAP et deux rénovations de STAP.
- Le projet global est également présenté et commenté ; il se situera un peu plus loin que la STEP actuelle de Payerne. Il nous présente les différents types d'ouvrage et bâtiments de la STEP qui représentent 18'000 m² de surface totale.
- Étapes : 1^{ère} = dessableur où l'eau arrive depuis nos maisons, ensuite il y a la décantation primaire qui se fait, ensuite il y a le traitement biologique qui se fait via des bactéries et ensuite la décantation secondaire et c'est à ce moment-là qu'il y a le gros qui se sépare du liquide. Après cette étape il y aura la partie des micropolluants, nouvelle étape que l'on n'a pas actuellement, étape qui sera faite par filtration par le charbon actif ce qui permettra de sortir tout le phosphore, les déchets d'antibiotiques que l'on retrouve dans nos eaux et qui sont réinjectés dans les différents lacs. Ce traitement améliorera grandement la qualité de l'eau.
- Concernant les boues d'épuration qui seront créées elles seront mises dans un digesteur, donc un biogaz qui sera fait sur place, lequel permettra de sécher ces boues et d'en réduire la quantité. Ce digesteur va créer de la chaleur et de l'énergie laquelle pourra être transmise au chauffage à distance, ouvrage communal de Payerne, qui se trouvera sur le même site et permettra de chauffer plusieurs maisons de la ville de Payerne.

DATE : 14 décembre 2022

- Le dernier bâtiment est réservé à l'administration.
- Un bassin de rétention de 1'000 m³ sera créé pour faire tampon pour qu'ensuite l'eau parte à la future STEP de l'Eparse.
- Etapes franchies depuis 2021 jusqu'à aujourd'hui :

Consolidation des bases de dimensionnement	2 ^{ème} semestre 2021
Développement du projet technique STEP	1 ^{er} semestre 2022
Adjudication mandataires réseau	avril 2022
Séances d'information aux riverains et ONG	mars et mai 2022
Mise à l'enquête PPA	mi-mai à mi-juin 2022
Coordination avec projet CAD	dès été 2022, en cours
Lancement du PGEE régional	été 2022
Traitement des oppositions au PPA	juin – octobre 2022
- Suite des opérations :

PPA : validation du préavis par le CC de Payerne	15 décembre 2022
Dépôt de la demande de permis de construire	janvier 2023
Obtention du permis de construire	mai 2023
Soumissions principales	1er semestre 2023
Crédit d'investissement anticipé micropolluants	printemps 2023
Processus de validation fédéral pour micropoll.	printemps – automne 2023
Crédit d'investissement STEP	automne 2023
Début travaux gros œuvre	fin 2023
Mise en route	fin 2026

M. le Président Jonas Saugy le remercie et comme cela a été fait, visite de la STEP, il se réjouit de la future visite de la STEP une fois terminée.

M. Guido Flammer souhaite apporter une réponse à la demande de Mme Meuwly qui demandait d'améliorer l'éclairage public sur la place de jeux de l'école de Cugy. Le Conseil Communal a étudié cette demande et ne trouve pas utile d'augmenter l'éclairage public sur cette place car les enfants ne s'y trouvent plus quand il commence à faire nuit. Et nous nous trouvons plutôt dans une dynamique d'économiser ou d'éteindre plutôt que d'augmenter les lumières publiques. Il a donc été décidé de ne pas augmenter les lumières sur la place de jeux.

M. le Président Jonas Saugy le remercie et rappelle que l'art. 41 al. 3 du règlement du Conseil Général prévoit, lors d'une question, que le président demande à l'auteur de la question s'il est satisfait de la réponse, dans ce cas précis l'auteur de la question ne faisant plus partie du Conseil Général, il pourra lire la réponse dans le pv une fois approuvé et sera mis en ligne.

M. Bernard Grandgirard revient sur la liste des délais qui traite des questions et proposition, dont on a parlé plusieurs fois, et relève que nous nous devons d'y mettre un peu plus de formel sur ce point. Une proposition doit formellement être prise en considération par un vote du Conseil Général, le cas échéant le Conseil Communal doit apporter une détermination dans un délai d'une année. Le point doit être mis à l'ordre du jour de la séance lors de laquelle est donnée la réponse par le Conseil Communal. A une question le Conseil Communal peut y répondre immédiatement ou lors d'une prochaine séance. Le président du Conseil Général demande à l'auteur s'il est satisfait de la réponse, une liste des propositions et des questions doit être tenue par le secrétariat. Elle mentionne notamment l'auteur, l'objet, la date de communication et de prise en considération, la date et un résumé de la réponse, ce qui n'était pas le cas dans la liste des délais fournis avec les documents de cette séance. Dans l'intervalle le Conseil Communal a proposé d'adapter cette liste et elle sera jointe au

DATE : 14 décembre 2022

prochain procès-verbal et complétée selon les points du prochain procès-verbal. Il précise que le Conseil Communal ne peut pas être l'auteur d'une proposition.

Concernant le Lien, que tout le monde n'a pas reçu ceci indépendamment de notre volonté mais venant d'un petit bug au niveau de la Poste, il remercie l'équipe rédactionnelle et l'administration pour le travail qui a été fourni. Il félicite également M. Guillaume Grandgirard qui a fait toute la partie conception graphique et pour la qualité de son travail. Il est prévu 3 éditions en 2023 qui seront plus modestes que cette version qui a 36 pages. Il réitère son appel aux membres du Conseil Général de participer de manière plus active à l'élaboration de son contenu et il remercie déjà les personnes qui ont fourni du contenu par l'une ou l'autre commission. Concernant l'impression locale, la commission a demandé 3 offres y incluse l'imprimerie locale, il y avait des écarts assez importants au niveau des coûts, plus de 20%, et le délai d'impression qui était deux fois plus long ainsi que quelques différences par rapport à la qualité du papier. Toutefois nous avons choisi et il était important pour nous, une imprimerie locale fribourgeoise et une impression réalisée en Suisse.

Pour terminer, concernant l'administration communale, le Conseil Communal a déjà commencé à faire des planifications à moyen terme quant à la succession au sein de notre administration et au renforcement de cette dernière. Des informations supplémentaires seront données au mois de mai prochain. Il tient à remercier l'ensemble des conseillers généraux pour leur travail et collaboration pour cette année chargée, de nouveaux défis sont devant nous, nous devons répondre aux besoins et demandes de nos citoyens, un grand merci à tous les collaboratrices et collaborateurs communaux ainsi qu'à ses collègues du Conseil Communal pour leur engagement sans faille.

Mme Chantal Pache revient sur le Lien et félicite l'équipe rédactionnelle pour la nouvelle version du journal communal ; le contenu est très intéressant, le graphisme est attractif et plaisant. Cependant, elle trouve regrettable de ne pas avoir choisi notre imprimerie locale qui, renseignements pris, a les capacités de l'éditer dans cette version en collaboration avec une imprimerie fribourgeoise. Elle demande que pour la prochaine édition il serait souhaitable que le choix de l'imprimerie soit reconsidéré et que notre entreprise locale soit privilégiée. Effectivement l'entreprise a reçu une demande d'offre qui ne correspond pas à ce qui a été fait et elle n'a jamais reçu de réponse de la part de la commune.

10. DIVERS

M. le Président Jonas Saugy débute ce point par la réception d'une proposition de la part d'un membre du Conseil Général, ceci conformément à l'art. 37 du règlement du Conseil Général ; il invite donc Mme Suzanne Zeller-Bersier à venir nous parler de sa proposition.

Mme Suzanne Zeller-Bersier nous informe qu'elle souhaite soumettre la proposition suivante au Conseil Communal de Cugy, avec le soutien du groupe « Equilibre ».

Depuis quelques années, les élèves du cercle primaire de Cugy-Vesin n'ont plus la possibilité de suivre des cours de natation, alors que l'initiation au danger de l'eau et à la natation sont au programme du plan d'étude romand.

De même, avec l'ouverture du CO de Cugy, les élèves plus âgés qui avaient encore la chance de pouvoir profiter d'une leçon hebdomadaire au CO d'Estavayer, n'en n'ont plus la possibilité. Bientôt certains élèves habitant la commune auront suivi tout leur cursus scolaire, sans avoir eu un seul cours de natation.

Ainsi, elle demande au Conseil Communal :

1. Premièrement, de sonder les possibilités pour que les élèves de la 1H à la 11H de notre commune puissent suivre des cours de natation adaptés à leur âge par exemple en convenant d'un tournus avec les communes environnantes ou l'organisation d'un cours en dehors des heures scolaires ou toute autre idée innovante et

DATE : 14 décembre 2022

2. Deuxièmement, dans l'attente d'une solution, que la Commune participe aux cours de natation payés par les parents, via un montant forfaitaire.

M. le Président Jonas Saugy remercie Mme Zeller pour sa proposition et précise que comme le prévoit le règlement à l'art. 39, le Conseil Communal peut être invité à se prononcer directement sur la proposition émise et l'invite à le faire.

M. Bernard Grandgirard nous informe, en deux mots, qu'il y avait eu une demande qui avait été faite à l'époque à la Commune de Payerne et il n'y avait pas de disponibilités, la piscine à Estavayer est également très surchargée mais le Conseil Communal prend acte de cette proposition et va se renseigner et voir quelles sont les possibilités.

M. le Président Jonas Saugy remercie M. le Syndic et pour continuer dans le cheminement règlementaire, le Conseil Communal a eu la possibilité de se prononcer sur la proposition, la discussion est maintenant ouverte auprès des conseillers généraux et il demande s'il y a des questions, des remarques ou des oppositions fermes sur cette proposition faite par Mme Zeller-Bersier. Ceci n'étant pas le cas, la proposition est considérée comme recevable et il propose, au nom du Conseil Général, de passer au vote pour une passation au Conseil Communal sur cette proposition de Mme Zeller-Bersier qui implique donc maintenant un délai d'une année à compter de l'assemblée de ce jour pour le Conseil Communal afin de nous apporter une réponse à cette proposition.

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La passation de la proposition de Mme Zeller-Bersier au sujet des cours de natation des élèves de l'école de Cugy est acceptée à l'unanimité.

M. Gaël Bersier amène un point sur l'état catastrophique de la place de jeux devant le château au niveau du terrain. Tous les jours, lorsqu'il pleut, les enfants amènent de la boue sur les habits et les souliers et ceci à la maison. Il demande s'il existe une solution au niveau du terrain, soit du gravier, soit des copeaux, une solution simple. Il demande au Conseil Communal de faire une petite étude, peut-être liée à la parcelle 170, pour améliorer ce problème.

M. Jean-Denis Borgognon répond qu'en ce qui concerne la boue, il est vrai que cette place de jeux pose problèmes ; une demande de crédit a été faite au budget 2019 pour drainer cette place ; ensuite nous avons eu le chemin de Reif qui a été fait et le cheminet qui rejoint le chemin de Reif subit également des arrivées d'eau. Vu qu'il n'est pas terminé l'idée serait de rejoindre le drainage de la place de jeux dans le collecteur du cheminet du chemin de Reif. Cependant nous avons aussi le projet de la parcelle 170 qui permettrait peut-être aussi de drainer cette place durant les travaux. Le Conseil Communal prend note de cette demande.

Mme Vanessa Currat soumet une demande, concernant les appareils de contrôles de vitesses : nous en avons deux dans la commune et elle demande s'il est possible d'avoir régulièrement ou du moins une fois par an, un bilan des mesures prises aux différents endroits.

M. Guido Flammer répond que l'on a toutes les données et qu'on fera le nécessaire.

M. Bernard Grandgirard précise que dans le rapport final du bureau Team+ concernant la mobilité, il y aura un chapitre sur les mesures de vitesses.

DATE : 14 décembre 2022

Toujours sur ces appareils de vitesse Mme Vanessa Currat demande si on pourrait le mettre, comme à l'époque, sur la Rte du Verney, sortie de Vesin direction Montet, car cela fait au moins trois ans qu'il n'a pas été mis à cet endroit et c'est une rampe de lancement pour les camions et les voitures.

M. Guido Flammer lui répond que c'est prévu ; actuellement ils sont les deux à Vesin. A voir toutefois comment ils fonctionnent l'hiver car ils sont alimentés par du solaire.

Toujours à Vesin, Mme Vanessa Currat relève qu'il était prévu de planter un arbre sur la place de jeux de Vesin et il n'est toujours pas là. Arbre permettant aux utilisateurs de la place de jeux de s'abriter lorsqu'il y a du soleil.

M. Guido Flammer répond que le Conseil Communal n'a pas encore trouvé l'essence convenant à cet arbre.

Toujours à Vesin, mais maintenant sur la place de l'ancienne laiterie, elle relève que le lierre qui a été planté et les deux mini arbustes à feuilles caduques, ne permettent pas de masquer le container pour les poubelles. Elle demande si on pourrait mettre deux « Photinia », deux arbustes à feuilles verdissantes à côté des deux arbustes qui existent de façon à masquer un petit peu ce joli container.

M. Jean-Denis Borgognon en prend note.

Plus de questions M. le Président Jonas Saugy nous communique les dates des séances du Conseil Général pour l'année 2023 à savoir :

- 3 mai 2023
- 5 juillet 2023
- 20 septembre 2023
- 13 décembre 2023

Pour terminer il invite M. Jacques Mauron, directeur général du Groupe E, pour une présentation sur les défis liés au risque de pénurie et la nécessité d'agir dès maintenant pour réussir notre tournant énergétique mais avant de clore la séance il rappelle qu'après l'intervention de M. Mauron, la salle n'aura pas besoin d'être rangée car vendredi aura lieu la réception en l'honneur de la Présidente du Grand Conseil Mme Nadia Savary. Il prie également les conseillers généraux, à la fin de cette séance et avant l'apéro, de passer auprès de la secrétaire afin de recevoir les vacations. Il clôt cette séance en souhaitant à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et un début d'année 2023 excellent.

La séance est levée il est 22h20.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

Jonas Saugy



La Secrétaire :

Sylvia Bersier

